

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2009)  
**Heft:** [2]: Brigade infanterie 2

**Artikel:** Portrait du bataillon de carabiniers 14  
**Autor:** Eggen, Pascal  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-348909>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Le commandant désigné, maj EMG Pascal Eggen.

*Bat car 14*

## Portrait du bataillon de carabiniers 14

### Maj EMG Pascal Eggen

Cdt désigné bat car 14

**L**e Bataillon de carabiniers 14, qui va être reconstitué le 01.01.2010, est issu de la plus pure tradition de l'armée de milice.

Son canton parrain est la République et Canton de Genève. Fièrement romand, Il sera constitué principalement de militaires provenant des cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel.

Jeune, ses racines ont toutefois une histoire bientôt bicentenaire. Il fut créé une première fois en 1968, puis dissous en 1980 ; la renaissance de ce corps de troupe est attendue par les carabiniers genevois, porteurs d'une tradition qui existe déjà dans leur cœur et dans leur esprit depuis 1824.

Guillaume-Henri Dufour, fondateur des carabiniers genevois.



## Un peu d'histoire

Si des troupes de carabiniers existent en Suisse depuis 1750 environ, l'histoire des carabiniers genevois est un exemple d'engagement de milice.

- 1824 Le Colonel Guillaume-Henri Dufour fonde la Société Suisse des Carabiniers. La naissance de cette société genevoise fait l'objet d'une demande aux Seigneurs du Conseil d'Etat de l'époque. Elle a pour vocation l'instruction au tir et ses membres participent aux fêtes de tir fédéral ou ils s'illustrent régulièrement et encore aujourd'hui.
- 1848 Le gouvernement genevois crée le corps cantonal des carabiniers à 6 compagnies de 80 hommes, affecté à la réserve cantonale.

Carabiniers genevois.



1862 Le Conseiller d'Etat et Conseiller National Moïse Vautier ouvre la voie et demande à l'Assemblée Fédérale d'accorder au canton de Genève une compagnie d'élite et une de landwehr. La compagnie d'élite ainsi formée donnera naissance à la compagnie de carabiniers 72.

Cette compagnie de carabiniers 72, qui va successivement changer de dénomination (cp car III/2, cp car IV/2, cp car I/13, cp car II/1, cp car II/113) sera incorporée dans plusieurs corps de troupes romands (bat car 2, bat fus 13, bat car 1, bat fus 113).

1968 Le bataillon de carabiniers 14 est finalement créé sur la base des troupes existantes et issues des carabiniers genevois. Durant le cours de répétition, le Conseiller d'Etat André Ruffieux remet au maj Jean-Paul Arnold le drapeau du nouveau bataillon.

1980 Après 13 cours de répétition, dont le dernier est marqué par les manœuvres avec le corps d'armée de campagne 1, le bataillon est dissous par son commandant, le maj Gérald Berutto, lors d'un banquet où les militaires pouvaient fièrement revendiquer leur incorporation en disant : « J'en étais! ».

La reconstitution prochaine de ce bataillon est donc précédée d'histoire et de tradition. Celle-ci est maintenue aujourd'hui encore par la Société Militaire des Carabiniers Genevois: Elle continue d'instruire des tireurs qui se classent parmi les meilleurs dans leur catégorie lors des compétitions au niveau fédéral.

Cette tradition illustre parfaitement l'esprit de milice, dans laquelle le nouveau commandant souhaite s'inscrire.

**Origine de sa reconstitution et mise en œuvre**

En calibrant l'armée sur les dangers les plus probables et non plus contre la menace la plus dangereuse, le nombre de formations d'infanterie a dû être revu et augmenté, au détriment des formations blindées destinées à maintenir un cœur de compétence pour la défense (étape de développement 08/11). Lorsqu'il est apparu que la République et Canton de Genève allait parrainer un nouveau bataillon d'infanterie, le nom du Bataillon de carabiniers 14 s'est naturellement vu porté candidat.

L'effectif du bataillon provient du bataillon de carabiniers 1, du bataillon d'infanterie 19 et de militaires sous le régime de l'article 3. Si les officiers sont choisis par les commandants, en fonction de leur origine et en discussion avec eux, la troupe est organisée par la gestion du personnel de l'armée (J1) au niveau de l'état-major de conduite.

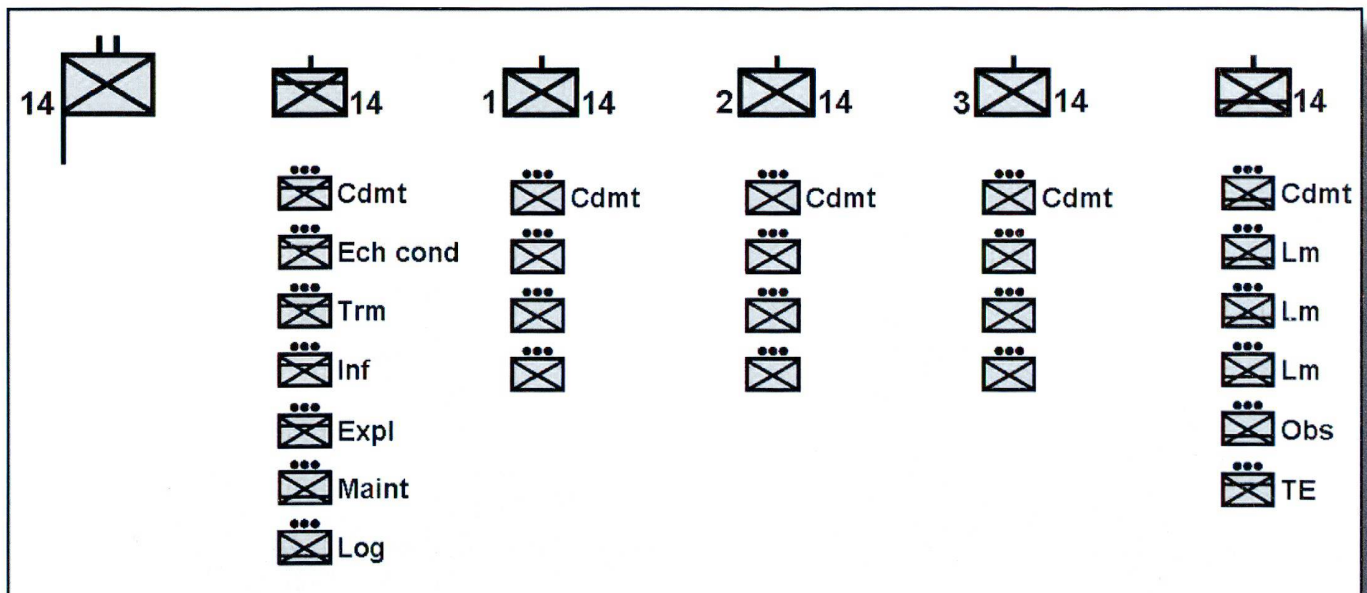
**Etablir la disponibilité de base**

L'objectif initial sera d'établir la disponibilité de base de manière uniforme afin de pouvoir remplir les missions de base de l'infanterie, ainsi que de créer un esprit de corps solide, basé sur l'héritage déjà existant de la tradition.

Cet esprit s'inscrira aussi dans l'objectif de l'instruction militaire comme elle est formulée dans notre règlement de service, entre autres : « L'instruction et l'éducation militaires ont pour but de rendre les militaires aptes à remplir les missions qui leur sont confiées, en temps de guerre ou autre situation de crise, même au prix de leur vie. [...] L'instruction militaire donne au militaire un savoir et un savoir-faire sûrs et lui enseigne une habileté qu'il doit savoir utiliser même dans des conditions pénibles ».

Il n'y a pas de meilleures conditions que la paix profonde pour s'entraîner ensemble et se renforcer autour d'un objectif commun.

Future articulation du bataillon de carabiniers 14



## Articulation

Le bataillon de carabiniers 14 est organisé comme un bataillon d'infanterie, sur le modèle de l'étape de développement 08/11. Ce qui lui permettra de reprendre les étendards de La Volante, de La Royale, de l'Intransigeante et de la Dragonne.

## Se tourner vers la population

Cela s'appelle aussi faire vivre l'armée de milice. L'expérience a montré que les corps de troupe de la brigade d'infanterie 2 qui ont ouvert leurs portes ou réalisé des exercices d'envergure ont réussi à établir un lien particulier avec la population ou leurs partenaires.

Il s'agit de démystifier l'aspect obscur et de rendre au militaire son statut de soldat suisse si particulier. En effet, en tant que milicien, il prend également activement part à la vie du pays au niveau économique, voire politique. Mais c'est grâce à son statut de soldat qu'il est citoyen, faute de quoi il n'est que contribuable.

Tisser des relations avec Genève, le canton parrain, constituera également un objectif visant à renforcer la fierté de cette appartenance. Ceci bien sûr, en vue d'enrichir positivement l'héritage des relations entre le canton et l'armée.

## Et en avant la musique

À l'aube de la mise en partition du prochain cours de répétition du bataillon de carabiniers 14, en avril 2010, les doutes en ce qui concerne l'effectif, les moyens et la disparité font surface. Il faut se rallier au mot d'ordre du commandant de brigade, « réussir », avec l'attitude qui convient : être enthousiaste, confiant et déterminé. Si cela constitue un objectif intermédiaire, la prochaine étape est déjà cristalline dans l'esprit du commandant de bataillon: gagner.

L'instruction ressemble en ceci à la musique que, pour être engageable, une formation militaire doit faire et refaire ses gammes. En ceci, le prochain cours de répétition devra d'abord débiter par accorder nos violons. De nos jours l'armée est un instrument destiné à ramener la paix, à rétablir l'harmonie. Le bataillon de carabiniers 14 a pour cela un exemple significatif avec le Général Dufour. Il saura s'en inspirer.

P.E.



8-11 mai 2006: l'exercice ZEUS, conduit par la brigade d'infanterie 2, rassemble plus de 8'000 militaires dans les cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Valais.